Au Conseil Communal

Séance du 13 décembre 2023

Le Conseil est convoqué pour 19 heures 30 précises : Mme Méry Rüfenacht, Présidente, préside cette séance. Fonctionnent en qualité de scrutateurs : Mme Katarzyna Piotrowska et M. Frédéric Coucet. L'huissier est de service, le protocole tenu par la secrétaire.

L'appel est fait, les absents inscrits en marge. La majorité des membres est présente. La Présidente implore la protection de Dieu sur les délibérations de l'Assemblée et déclare celle-ci ouverte.

La Municipalité in corpore est remerciée de sa présence. La Présidente salue les autres personnes présentes dans la salle ainsi que la presse.

L'ordre du jour suivant est accepté et sera suivi :

- 1. Communications du Bureau et correspondance
- 2. Assermentations
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 octobre 2023
- 4. Communications municipales
- 5. Rapport de la commission Budget 2024. Préavis No 07/2023
- 6. Rapport de la commission Route du Grand-Chemin mise en séparatif, remplacement de la conduite d'eau potable et aménagements routiers. Préavis No 08/2023
- 7. Retour sur les séances et assemblées des associations intercommunales
- 8. Nomination de la commission de gestion 2023
- 9. Nomination d'un huissier
- 10. Assermentation du nouvel huissier
- 11. Paiement des jetons de présences
- 12. Divers et propositions individuelles

1. Communications du Bureau et correspondance

Communications

- La Présidente remercie toutes les personnes qui ont pris part au dépouillement des dernières élections fédérales.
- Elle a participé avec plaisir à la soirée de gymnastique et elle félicite tous les participants et le comité.
- Suite aux nombreuses démissions enregistrées depuis le mois de juin, la Présidente rappelle aux conseillères et conseillers qu'ils ont été élus par la population pour un mandat de 5 ans. Celui-ci a été accepté par chacun lors de la prestation de serment. A l'avenir, elle souhaite vivement être informée d'une éventuelle démission lors d'une entrevue avant l'envoi du courrier. Ce moment lui permettra de mieux comprendre les raisons de la démission.
- Dès 2024, les jetons de présence du Conseil communal ainsi que ceux des commissions seront payés par virement bancaire. Un formulaire à remplir avec les coordonnées bancaires sera distribué durant la séance. Il est à remettre à la future secrétaire Mme Marlène Chaney Richard ou à déposer à la bourse communale avant la séance du mois de mars 2024.

Correspondance

 Par courrier du 20 novembre 2023, M. Dominique Jan (PLR) fait part de sa démission du Conseil communal avec effet immédiat.

2. Assermentations

Afin de repourvoir un des sièges vacants au sein du PLR, et conformément à la loi sur les communes, la Présidente assermente Mme Véronique Marcuard (PLR) en qualité de membre du Conseil communal jusqu'au 30 juin 2026.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 octobre 2023

Le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2023 est adopté à l'unanimité, sans remarque.

4. Communications municipales

M. Daniel Givel

- La Municipalité a engagé Mme Sarah Miauton comme assistante administrative à 60% dès le 1^{er} avril 2024. La police des étrangers, le contrôle des habitants ainsi que le guichet seront ses principales tâches. Elle aura également de nombreuses et diverses autres tâches au sein de l'administration, comme la suppléance du secrétaire communal ou de la boursière en cas de vacances ou d'absence.

M. Laurent Cosendai

L'UAPE de Corcelles est à la recherche d'une personne pour la mise en place et le service du repas de midi ainsi que la vaisselle et les courses. Un CFC de gestionnaire en intendance ou dans la restauration serait un plus mais n'est pas obligatoire. Les offres doivent être adressées à Mme Corinne Magne, directrice. M. Laurent Cosendai est à disposition pour faire le lien.

Mme Ariane Baux Jaquemet

- L'Emoustillant figure avec un bon classement dans le guide « Effervescents suisses » du magazine Vinum.
- Le Démognac, eau-de-vie de vin élevée selon la méthode de l'Armagnac est en vente. Son habillage est le fruit de l'imagination de la corçalline Kim Sartori.

Mme Josephine Rapin

- Dans le cadre du PACom, la Municipalité a obtenu des réponses claires de la part des services du canton sur divers points en suspens. La commission sera convoquée en début d'année prochaine pour une séance de travail. A noter que le bureau Urbanité s'est adjoint les services d'une juriste chevronnée afin d'établir le règlement communal.
- Toujours à la recherche de l'équilibre des comptes de déchetterie, la Municipalité a décidé, comme beaucoup de communes environnantes, d'envoyer les entreprises du village, dès le 1^{er} janvier 2024, directement chez des professionnels de l'élimination des déchets. Mme Josephine Rapin rappelle que la déchetterie communale est une zone de dépôt de déchets temporaire et non définitive. L'élimination de chaque benne coûte cher.

Dorénavant, la déchetterie sera ouverte le lundi de 16 heures à 19 heures.

M. Philippe Gilliéron, auxiliaire à la déchetterie quittera sa fonction. Il sera remplacé, dès la mi-décembre, par M. Thierry Nicod.

Pour terminer, Mme Josephine Rapin rappelle que la Commune de Corcelles fait partie du « Mémo-déchets » mis à disposition par la SAIDEF. Une nouvelle brochure sera distribuée aux habitants prochainement. Elle encourage chacun à télécharger l'application gratuite y relative sur laquelle se trouvent toutes les informations utiles concernant les déchets.

M. Pierre-André Rapin

- Bouclement du préavis No 01/2023 Création d'une place multisports. Crédit accordé fr. 162'200.--, coût réel des travaux fr. 160'916,27, subvention reçue fr. 27'960.--, différence fr. 1'283,73.
- Bouclement du préavis No 06/2023 Achat d'un véhicule pour le service de voirie. Crédit accordé fr. 34'000.--, coût réel de l'achat fr. 33'700.--, différence fr. 300.--.

M. David Sanchez

- Comme demandé par M. Damien Coucet, une table à langer a été installée au refuge.

5. Rapport de la commission Budget 2024. Préavis No 07/2023

Sur proposition de la Présidente ce point sera traité de la manière suivante :

- A) Lecture des vœux et des conclusions par le président de la commission
- B) Discussion sur le préavis et les commentaires de la Municipalité
- C) Discussion sur le budget par ordre administratif sans le passage en revue des rubriques ou chapitres
- D) Discussion sur les remboursements bancaires, le tableau des charges et revenus et le plan des investissements
- E) Discussion générale, discussion du rapport de commission, des voeux ou toute autre question oubliée à l'un des points précédents
- F) Vote sur l'article 1 des conclusions
- A) La parole est donnée à M. Cyrille Roux pour la lecture des vœux et des conclusions du rapport de la commission.
- B) Discussion sur le préavis et les commentaires de la Municipalité RAS

- C) Discussion sur le budget par ordre administratif
- D) Discussion sur les remboursements bancaires, le tableau des charges et revenus et le plan des investissements

Compte 14.352 - Fonds au développement régional

M. François Vessaz relève tout d'abord qu'une partie de ce fonds est dédiée à la Coreb. Il revient sur son intervention d'îl y a deux ans par laquelle il était prêt à déposer un amendement demandant à consigner les montants versés par les communes à la Coreb car le travail de cette association ne lui donnait pas satisfaction. Il lui avait été répondu qu'un audit était commandé sur cette organisation. Les résultats de l'audit ont été dévoilés l'année dernière avec un changement de direction et 4 dossiers prioritaires étaient mis en avant. M. François Vessaz ne voit pas, une année plus tard, si ces 4 priorités sont réellement suivies. Il a toujours l'impression que la Coreb se disperse. Sa communication se fait sur des objets peu importants au détriment de dossiers tels que la mobilité, la promotion économique et le développement régional. Il demande si la Municipalité a le même sentiment que lui.

M. Daniel Givel n'a pas le même sentiment que M. François Vessaz. Il demande au Bureau du Conseil communal de mettre à l'ordre du jour de la séance du 13 mars prochain une présentation de la Coreb. Il espère qu'à cette occasion, les conseillers auront les réponses à leurs différentes questions sur cette association et son fonctionnement.

Tableau des investissements – position No 9 – Eaux de secours (EP)

M. Pascal Allenbach demande ce que signifie le terme « Eaux de secours ».

M. Pierre-André Rapin explique qu'actuellement, il n'y a pas de solution de secours en cas d'avarie sur le puits de La Vernaz (pollution par exemple). Les directives cantonales exigent des solutions de secours pour pallier à un tel accident. Une étude est en cours pour alimenter la Commune depuis une autre réserve d'eau potable.

Compte 50.319 - Coordination Pedibus Vaud

Mme Christel Pahud s'étonne de la présence de ce compte alors qu'il n'existe pas de Pedibus sur la Commune.

- M. Laurent Cosendai précise qu'il s'agit d'une contribution versée à une association qui s'occupe de la mise en place des pedibus dans les communes.
- Discussion générale, discussion du rapport de commission, des voeux ou toute autre question oubliée à l'un des points précédents
- M. Cyrille Roux demande des réponses de la Municipalité aux différents vœux émis par la commission du budget.

Vœu No 1 - Autorités

M. Laurent Cosendai informe que la Municipalité se penchera sur ce vœu au début de l'année 2024.

Vœu No 2 – 11.31850 Prestations de tiers et remboursement divers

M. Daniel Givel informe que la révision du règlement du personnel communal n'est pas une tâche facile. Cette révision incluant également une refonte complète de la grille salariale, la Municipalité désire se faire conseiller et appuyer par un bureau spécialisé en la matière. Il précise encore que le montant inscrit au budget englobe diverses options qui ne seront peut-être pas toutes utilisées. De plus, cette révision engendrera un nombre important de séances avec le personnel et la commission adhoc.

Vœu No 3 - Comptabilité communale

M. Laurent Cosendai dit que le changement de comptabilité (passage à MCH2) sera une bonne opportunité pour établir un aide-mémoire à l'usage des commissions du budget et de la gestion. Il conseille aux membres de ces commissions de relire les rapports des années précédentes afin de ne pas répéter les mêmes questions.

Vœu No 4 - Informatique communale

M. Olivier Cherbuin prend note de ce vœu et donnera une réponse lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Vœu No 5 – Plan horaire budget

M. Laurent Cosendai affirme qu'il ne faut pas attendre la révision du règlement du Conseil communal pour adapter les différents documents en lien avec le budget.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

A la majorité, le Conseil communal décide :

Art. 1

D'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2024 tel que présenté.

6. Rapport de la commission Route du Grand-Chemin — mise en séparatif, remplacement de la conduite d'eau potable et aménagements routiers. Préavis No 08/2023

La parole est donnée à M. Alain Monney pour la lecture des conclusions du rapport de la commission. En préambule, il relève quelques éléments intéressants au sujet du travail de la commission et des éléments constituant le préavis municipal. Dans un premier temps, les membres de la commission ont apprécié le fait d'avoir été nommés avant la sortie du préavis et avoir ainsi pu valider en amont certains points importants de ce dossier. Il encourage la Municipalité à fonctionner de cette manière à l'avenir pour certains projets. Dans un second temps, il déplore, au vu de l'importance de ce chantier, l'absence d'un descriptif du déroulement des travaux dans le préavis. La commission demande à la Municipalité d'être attentive à cette problématique pour limiter tant que faire se peut les nuisances.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

A l'unanimité, le Conseil communal décide :

Art. 1

D'autoriser les travaux pour la mise en séparatif EC-EU de la route du Grand-Chemin, ainsi que le remplacement de la conduite d'eau potable et aménagements routiers tels que présentés.

Art. 2

D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 2'643'000,-- pour effectuer ces travaux d'infrastructures tels que présentés, dont il y aura lieu de déduire les subventions de l'ECA et de la DGMR, à recevoir.

Art. 3

D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt de Fr. 2'000'000,--, ainsi que le prélèvement du solde de Fr. 643'000,-- sur les liquidités courantes.

Art. 4

D'amortir les investissements routiers financés par les liquidités courantes par le compte no 43.331 « Amortissement sur routes » par un prélèvement sur le fonds de réserve, compte no 9282.80 « Fonds, travaux futurs ».

Art. 5

D'amortir les investissements EU/EC, EP ainsi que les aménagements routiers financés par un emprunt, par les comptes no 46.331 "Amortissement s/épuration », 43.331 « Amortissement s/routes » et 81.3311 « Amortissement s/service des eaux », sur une durée de 30 ans.

Art. 6

De débuter les amortissements comptables l'année qui suit le début de l'utilisation.

7. Retour sur les séances et assemblées des associations intercommunales

ARAJ - Mme Mathilde Coucet

Le 14 novembre dernier a eu lieu l'assemblée de l'ARAJ. Le budget 2024 a été adopté à l'unanimité. Le prix par habitant augmente à fr. 103,25 en raison d'une hausse annuelle des salaires des accueillants en milieu familial. Le groupe de travail « pérennisation de l'ARAJ Broye » est à l'œuvre. A noter encore que M. Crudo, responsable de l'unité petite enfance a donné sa démission.

ASIPE - M. François Vessaz

La prochaine séance du Conseil intercommunal de l'ASIPE aura lieu le 18 janvier 2024. Trois préavis sont actuellement à l'étude par les différentes commissions pour un montant total d'investissement de fr. 22,5 mio.

./.

8. Nomination de la commission de gestion 2023

Pour le groupe PLR, M. Cyrille Roux présente les personnes suivantes :

- M. Steve Lambelet, Président
- Mme Mathilde Coucet
- Mme Patricia Egli
- M. Xavier Doudin
- Mme Sandrine Rapin
- M. Steven Capone
- M. Damien Coucet, suppléant
- Mme Isabelle Bärtschi, suppléante

Le groupe PS et plus présente les personnes suivantes :

- M. Nicolas Ripoll
- M. Avni Sylaj, suppléant

Toutes les personnes présentées sont élues à l'unanimité et acceptent leur mandat.

9. Nomination d'un huissier

Sans réponse aux différentes annonces qu'il a fait paraître, le Bureau du Conseil communal s'est approché de plusieurs personnes pour leur proposer le poste d'huissier. Le choix s'est finalement porté sur M. Thierry Nicod qui s'est montré intéressé par cette fonction. Dès lors, le Bureau du Conseil communal propose de nommer M. Thierry Nicod en qualité d'huissier à partir du 1^{er} janvier 2024.

A l'unanimité le Conseil communal nomme M. Thierry Nicod au poste d'huissier.

D'entente avec M. Daniel Givel, aucun huissier suppléant ne sera nommé pour l'instant.

10. Assermentation du nouvel huissier

Mme Méry Rüfenacht assermente M. Thierry Nicod dans la fonction d'huissier à partir du 1er janvier 2024.

Il est félicité par l'assemblée.

11. Paiement des jetons de présences

La Secrétaire procède au paiement des jetons de présence. Les enveloppes des personnes excusées et des démissionnaires sont remises aux chefs de groupe.

12. Divers et propositions individuelles

M. Thierry Buache dit son inquiétude concernant la récente décision de la Municipalité de supprimer l'accès à la déchetterie pour les entreprises locales. Il exprime ses préoccupations quant à l'impact que cela pourrait avoir sur le tissu économique. La solution proposée forcera les entreprises à parcourir des kilomètres supplémentaires pour éliminer leurs déchets. Cette mesure ajoute non seulement des coûts inutiles pour les entreprises mais elle entraîne également une perte de temps précieux. De son avis, d'autres solutions auraient pu être mises en œuvre. Il pense notamment à une augmentation de la taxe d'accès à la déchetterie pour les entreprises. M. Thierry Buache comprend qu'il est important pour la Municipalité de trouver des solutions durables pour gérer les déchets mais elle doit également tenir compte des réalités économiques des entreprises. Il dit également que cette décision ne semble pas compatible ou tout du moins litigieuse en regard de l'article 11 du règlement communal. Pour terminer, il demande donc à la Municipalité de réévaluer sa décision en cherchant des alternatives plus équilibrées qui concilient les besoins de gestion des déchets et le soutien nécessaire aux entreprises locales.

Mme Josephine Rapin prend note de l'intervention de M. Thierry Buache.

- M. François Mauron demande des informations sur le chantier à la route du Chêne et quelle sera sa durée. Il a constaté que la déviation mise en place n'est pas adéquate et que la signalisation n'est pas correcte.
- M. Olivier Cherbuin informe que ce chantier a été ouvert pour les différents raccordements de la parcelle en construction. Ce chantier était prévu sur une demie chaussée à la fois mais le sous-sol, composé de sable, a raviné, ce qui a engendré une fermeture totale de la route. Normalement, tout devrait revenir à la normale d'îci à jeudi soir. Quant à la déviation, elle a été mise en place en urgence.
- M. Steve Lambelet a constaté l'efficacité du canal de dérivation de l'Arbogne suite aux pluies abondantes de ces dernières semaines. Il demande à qui incombe la surveillance et l'entretien de cet ouvrage.
- M. Olivier Cherbuin répond que les employés de voirie sont chargés de surveiller et de nettoyer si nécessaire l'embouchure du canal. De son côté, il passe également régulièrement le surveiller. Les matériaux sont évacués au fur et à mesure afin de toujours garantir le passage de l'eau.
- M. Daniel Givel précise encore que l'ORPC (office régional de protection civile) a été engagé sur les crues et les inondations dans la région depuis 16 heures aujourd'hui.
- M. Alain Monney demande à quoi servent les fouilles effectuées à différents endroits sur le territoire de la Commune.
- M. Olivier Cherbuin informe qu'il s'agit de sondages en vue de la construction d'une liaison pour la future Step de L'Eparse. Bien que le projet soit stoppé, la faisabilité des différentes liaisons est étudiée dans l'intervalle.
- M. Laurent Cosendai remercie le Conseil communal pour l'adoption du budget pour l'année 2024.
- M. Damien Coucet désire connaître les prochaines étapes des tests de circulation à la rue du Collège, ceci notamment en regard du futur chantier de la route du Grand-Chemin.
- M. Daniel Givel reprécise qu'il s'agit de mesures expérimentales et que des changements vont prochainement intervenir.
- M. Damien Coucet exprime son inquiétude par rapport au carrefour de la rue Derrière-chez-Chapuis/rue du Collège/chemin des Répies qui est, de son avis, de plus en plus dangereux. Il demande à la Municipalité de s'adresser à la DGMR afin de savoir si d'autres solutions de circulation pourraient être mises en place afin d'améliorer la visibilité.
- M. Daniel Givel n'est pas de son avis ; il n'a pas constaté plus de danger à cet endroit. Chacun doit être responsable de sa conduite et l'adapter à l'environnement routier. Rien n'est envisagé à cet endroit dans les prochaines années.
- M. Damien Coucet remercie M. David Sanchez pour l'installation d'une table à langer au refuge.

Il s'en suit différents discours pour remercier les personnes qui quittent leurs fonctions en cette fin d'année, soit : Mme Fabienne Moll, secrétaire, MM. Damiens Thévoz et Pascal Rapin respectivement huissier et huissier suppléant. Tous sont chaleureusement applaudis pour leur travail et vivement remerciés par la Municipalité et le Conseil communal.

Pour terminer, M. Daniel Givel prend la parole pour le traditionnel message de fin d'année et les vœux de la Municipalité.

La Secrétaire démissionnaire :

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 heures 10.

Approuvé en séance du 13 mars 2024

La Présidente 2023-2024 :

M. Rüfenacht

F. Moll

M. Chaney Richard

· Crian